

Un programme d'avantages sociaux pour les travailleurs temporaires



Préparé pour :



Ce qu'il y a à l'intérieur

| | |
|--|-----------|
| <u>Vue d'ensemble</u> | 3 |
| <u>Assurance-santé complémentaire avec assurance dentaire</u> | 5 |
| <u>Assurance contre les maladies graves</u> | 9 |
| <u>Assurance-vie temporaire</u> | 11 |
| <u>Quel est le coût?</u> | 12 |
| <u>Comment faire une demande de couverture</u> | 12 |

Protégez-vous, vous et votre famille

Randstad Canada s'est associé à Securian Canada pour offrir à tous les travailleurs temporaires l'accès à une protection d'assurance personnalisée à des tarifs abordables. Grâce à ce plan, vous pouvez vous protéger, ainsi que protéger votre famille et vos biens, en choisissant la couverture d'assurance qui répond le mieux à vos besoins.

Securian Canada est le nom de marque utilisé par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada et la Compagnie d'assurance générale Première du Canada pour faire des affaires au Canada. Les polices sont souscrites auprès de la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada.

Vue d'ensemble

La protection financière en un coup d'œil

| Type d'assurance | Couverture disponible pour |
|--|---|
| Assurance-santé complémentaire avec assurance dentaire | Vous, votre conjoint* et vos enfants à charge** |
| Assurance contre les maladies graves | Vous et votre conjoint* |
| Assurance-vie temporaire | Vous et votre conjoint* |

Ce qu'il faut savoir

- Votre protection entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date d'approbation de votre demande par Securian Canada.
- Garantie de remboursement de 30 jours :
 - Si vous changez d'avis, vous pouvez résilier votre police d'assurance par écrit dans les 30 jours suivant sa réception et nous vous rembourserons toute somme versée, si aucune demande de règlement pour sinistre n'a été payée
- Si vous présentez une demande en tant que couple ou famille, vous devez choisir le même plan pour tout le monde
- Securian Canada est le deuxième payeur des régimes d'assurance maladie gouvernementaux
- Au Québec, ce régime sera le deuxième payeur pour se conformer à la législation de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- Securian Canada peut couvrir les médicaments admissibles qui ne sont pas couverts par un régime provincial ou territorial

Preuve de bonne santé

Si vous demandez à bénéficier de cette couverture plus de 60 jours après votre date d'affiliation à Randstad, vous et votre conjoint devez remplir un questionnaire médical et décrire vos antécédents médicaux dans votre demande d'affiliation. Securian Canada évaluera votre demande pour déterminer si vous êtes admissible à la couverture.

Une preuve de bonne santé est requise pour vos enfants à charge**, sauf s'ils sont nés après la mise en place de votre plan.



Avec Randstad avantage, vous bénéficiez de :

Choix

Choisissez des régimes d'assurance adaptés à vos besoins :

- **Assurance-santé complémentaire avec assurance dentaire** – Ne vous souciez pas de budgétiser les soins de santé ou les soins dentaires
- **Assurance contre les maladies graves** – Ne laissez pas une maladie grave devenir un fardeau financier important
- **Assurance-vie temporaire** – Les personnes importantes comptent sur vous. Veillez sur elles à chaque étape du processus

Commodité

Visitez randstad.ca/fr/randstadavantage/randstad-avantage/ pour :

- Découvrir les produits d'assurance qui vous sont proposés
- Obtenir une estimation de vos tarifs mensuels
- Faire une demande en ligne

Abordabilité

Vous bénéficiez du pouvoir d'achat de Randstad, ce qui vous permet de profiter de tarifs plus avantageux.

Flexibilité

Votre police est transférée avec vous en cas de changement de situation d'emploi.

Pas de questionnaire médical

Si votre demande est reçue dans les 60 jours suivant votre date d'affiliation à Randstad, vous pouvez bénéficier des couvertures suivantes sans preuve de bonne santé :

- 50 000 \$ d'assurance-vie + assurance-santé complémentaire de base (sans assurance dentaire) ou
- 50 000 \$ d'assurance-vie + assurance-santé complémentaire de base (avec assurance dentaire)

La couverture est soumise à l'approbation de Securian Canada. Toutes les autres demandes de couverture doivent être accompagnées d'une preuve de bonne santé.

Assurance-santé complémentaire avec assurance dentaire

L'assurance-santé complémentaire (ASC) vous aide à couvrir le coût des produits et services liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par votre régime d'assurance maladie provincial. Elle contribuera également à réduire les risques pour votre santé et les frais à votre charge pour des services tels que :

- Massothérapie
- Physiothérapie
- Soins de la vue et plus encore

L'assurance dentaire peut aider à couvrir les frais d'entretien préventif, de restauration et d'orthodontie.

À propos de l'assurance

La couverture est disponible pour vous, votre conjoint* ou vos enfants à charge**.

Si un membre est refusé, le conjoint et les enfants à charge peuvent toujours être approuvés.

La couverture des soins dentaires est facultative dans le cas d'une demande de couverture d'ASC de base, mais obligatoire dans le cas d'une demande de couverture d'ASC standard ou améliorée.

Vous pouvez demander à bénéficier de la couverture d'ASC et de la couverture dentaire si vous remplissez tous les critères suivants :

- Être un travailleur temporaire chez Randstad Canada
- Être âgé de 18 à 69 ans
- Résider au Canada et bénéficier d'une couverture médicale provinciale

Les résidents du Québec doivent également bénéficier et continuer à bénéficier d'une assurance maladie et d'une assurance médicaments au moyen d'un régime d'assurance collective ou de la RAMQ. Une personne qui n'est pas couverte par un régime d'assurance collective ou par la RAMQ n'est pas admissible à la protection d'ASC en vertu de la présente police d'assurance.

Détails des prestations

Les informations de la page suivante ne présentent qu'un résumé de la couverture. Vous trouverez tous les détails des garanties, y compris **les conditions** et **les exclusions**, dans la police d'assurance sur randstad.ca/fr/randstadavantage/randstad-avantage/.

| Prestation | De base | Standard | Améliorée |
|---|---|--|---|
| Assurance-santé complémentaire | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 60 % • Pas de franchise • 25 \$ maximum par visite, jusqu'à 250 \$ par année civile, par praticien+ • Prothèses auditives (400 \$ tous les cinq ans) • Services et équipements médicaux : 2 500 \$ par année civile, avec un maximum de 20 000 \$ pour l'ensemble de la vie • Chaussures orthopédiques et orthèses (150 \$ maximum par année civile) | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 100 % • Pas de franchise • Jusqu'à 300 \$ par année civile et par praticien+ • Soins dentaires en cas d'accident (jusqu'à 2 000 \$ par fracture ou blessure) • Services ambulanciers terrestres ou aériens d'urgence agréés • Prothèses auditives (400 \$ maximum toutes les cinq années civiles) • Soins infirmiers à domicileⁱⁱⁱ jusqu'à 5 000 \$ par année civile et 25 000 \$ maximum à vie | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 100 % • Pas de franchise • Jusqu'à 400 \$ par année civile et par praticien+ • Soins dentaires en cas d'accident (jusqu'à 2 000 \$ par fracture ou blessure) • Services ambulanciers terrestres ou aériens d'urgence agréés • Prothèses auditives (500 \$ maximum toutes les cinq années civiles) • Soins infirmiers à domicileⁱⁱⁱ jusqu'à 10 000 \$ par an et 30 000 \$ maximum à vie |
| <p>Les plans standard et améliorés comprennent également :</p> <p>Le matériel médical est plafonné à 5 000 \$ par année civile, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perruques et/ou postiches (500 \$ maximum à vie) • Chaussures orthopédiques et orthèses (200 \$ maximum par année civile) • Moniteur de glycémie (300 \$ toutes les cinq années civiles) • Attelles et béquilles (500 \$ maximum par année civile) • Fauteuils roulants, déambulateurs, kits de traction (maximum à vie de 4 000 \$) • Lit d'hôpital (maximum à vie de 1 500 \$) • Appareils prothétiques • Prothèse mammaire (200 \$ maximum par année civile) | | | |
| <p>Les trois plans comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement direct des médicaments (sauf au Québec) • Pas de franchise • Médicaments de désaccoutumance au tabac (250 \$ maximum à vie) <p>Les trois plans excluent les médicaments contre l'infertilité.</p> | | | |
| Chambre d'hôpital à deux lits (au Canada) | Pas de couverture | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 85 % • Jusqu'à 200 \$ par jour, avec un maximum de 5 000 \$ par année civile • Hôpital de convalescence (maximum de 20 \$/jour) - 180 jours par incident • Si vous êtes enceinte au moment de votre demande, nous prenons en charge jusqu'à deux jours d'hospitalisation en raison de la grossesse | |

| Prestation | De base | Standard | Améliorée |
|--|---|---|--|
| Soins de la vue | Pas de couverture | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 100 % • Lunettes de vue, lentilles de contact, lunettes de soleil, chirurgie oculaire au laser • Examen de la vue - jusqu'à 50 \$ toutes les deux années civiles (par année civile pour les personnes à charge âgées de moins de 18 ans) • Délai d'attente d'un an avant qu'une personne assurée puisse bénéficier de la garantie « soins de la vue » • Maximum 150 \$ toutes les deux années civiles (y compris les examens de la vue) | <ul style="list-style-type: none"> • Maximum 200 \$ toutes les deux années civiles (y compris les examens de la vue) |
| Soins dentaires préventifs | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 60 % • 500 \$ par année civile | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 70 % • 750 \$ par année civile | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 80 % • 750 \$ par année civile |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Une période d'attente de trois mois avant que l'assuré ne puisse bénéficier de la prestation de soins dentaires préventifs. | | |
| | <p>Les trois plans dentaires incluent ces prestations de soins préventifs supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examens, diagnostics, tests, radiographies, examens de laboratoire • Obturations, détartrage et extractions de routine • Mainteneurs d'espace pour les enfants de moins de 12 ans • Scellement des puits et fissures pour les enfants de moins de 19 ans • Visites de rappel à neuf mois | | |
| Soins dentaires de restauration | Pas de couverture | Pas de couverture | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 50 % • 500 \$ par année civile • Comprend l'endodontie (traitement de canal), la parodontie, la chirurgie buccale, l'anesthésie, les couronnes, les incrustations, les procédures de laboratoire, les bridges, les prothèses dentaires (et les réparations) • Délai d'attente d'un an avant que la personne assurée puisse bénéficier de la prestation de soins de restauration |
| Soins dentaires d'orthodontie | Pas de couverture | Pas de couverture | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 60 % • 1 500 \$ maximum à vie • Délai d'attente de deux ans avant que la personne assurée puisse bénéficier de la prestation d'orthodontie |

| Prestation | De base | Standard | Améliorée |
|---|--|--|---|
| Médicaments sur ordonnance | <ul style="list-style-type: none"> • 750 \$ par année civile • Remboursement à 60 % • Jusqu'à 5,00 \$ versés pour l'honoraire de dispensation | <ul style="list-style-type: none"> • 100 000 \$ par année civile • Remboursement à 70 % des premiers 7 000 \$ de dépenses admissibles (4 900 \$ de dépenses payées) • Remboursement à 100 % des premiers 93 000 \$ de dépenses admissibles | <ul style="list-style-type: none"> • 100 000 \$ par année civile • Remboursement à 80 % des premiers 5 000 \$ de dépenses admissibles (4 000 \$ de dépenses payées) • Remboursement à 100 % des premiers 95 000 \$ de dépenses admissibles • Inclut les contraceptifs (uniquement par voie orale) |
| Soins médicaux d'urgence en voyage | Pas de couverture | <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 100 % • 1 000 000 \$ (maximum à vie) • Jusqu'à 60 jours par voyage. La couverture commence lorsque vous quittez votre province ou territoire de résidence. • Offerts jusqu'à l'âge de 80 ans • Si vous souffrez d'une maladie préexistante survenue dans les neuf mois précédant votre voyage, les frais liés à cette maladie ne sont pas couverts | |



Assurance contre les maladies graves

L'assurance contre les maladies graves (AMG) vous permet de vous concentrer sur votre rétablissement et non sur vos finances. Il vous permet d'avoir l'esprit tranquille au moment où vous en avez le plus besoin.

Si vous tombez gravement malade, vous recevrez un versement unique de l'assurance contre les maladies graves que vous pourrez utiliser comme bon vous semble. Cela comprend la prise en charge des dépenses non incluses dans votre régime provincial d'assurance maladie, telles que :

- Paiement des traitements alternatifs
- Soins à domicile
- Dépenses personnelles et bien plus encore

À propos de l'assurance

La couverture est disponible pour vous et votre conjoint*.

L'adhérent doit demander d'ajouter son conjoint sur la couverture. Toutefois, si le membre est refusé, le conjoint peut toujours bénéficier de l'assurance contre les maladies graves à titre personnel.

Les montants de couverture vont de **20 000 \$** à **250 000 \$** (par tranches de **10 000 \$**).

Vous pouvez demander une assurance contre les maladies graves si vous remplissez tous les critères suivants :

- Être un travailleur temporaire chez Randstad Canada
- Être âgé de 18 à 60 ans
- Être un résident du Canada

Important : La police d'assurance expire à l'âge de 70 ans et une preuve de bonne santé est requise au moment de la souscription.



Couvre 19 conditions :

- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures graves
- Cancer
- Cécité
- Chirurgie aortique
- Coma
- Crise cardiaque
- Insuffisance organique majeure sur liste d'attente
- Insuffisance rénale
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Paralytie
- Perte de la parole
- Perte d'indépendance
- Pontage aorto-coronarien
- Transplantation d'un organe majeur
- Tumeur cérébrale bénigne
- Sclérose en plaques
- Surdit 

Vous trouverez une description compl te des maladies couvertes et des exclusions dans la police d'assurance sur le site randstad.ca/fr/randstadavantage/randstad-avantage/.

Exclusions g n rales

Securian Canada n'effectuera aucun paiement pour les r clamations li es   l'un ou plusieurs des  l ments suivants :

- Commettre ou tenter de commettre une infraction p nale
- La personne se blesse volontairement, met fin ou tente de mettre fin   sa vie. Cela s'applique, qu'elle comprenne ou non la maladie mentale ou qu'elle en soit atteinte.
- Conduite d'un v hicule avec un taux d'alcool mie sup rieur   80 mg/100 ml de sang
- Prise intentionnelle de tout m dicament autre qu'un m dicament prescrit (un m decin agr e doit avoir prescrit le m dicament et les instructions du produit doivent  tre suivies)
- Prise volontaire d'une substance intoxicante, stup fiante ou toxique (autre que le tabac et l'usage occasionnel d'alcool)
- Troubles civils ou guerre, d clar e ou non

Assurance-vie temporaire

L'assurance-vie temporaire vous permet de prendre soin des personnes qui comptent le plus sur vous. C'est un filet de sécurité financière pour votre famille, en cas de décès prématuré. Les fonds versés dans le cadre du plan peuvent aider vos proches à faire face à leurs besoins :

- Remplacement de votre revenu
- Hypothèque et autres dettes personnelles
- Besoins éducatifs des enfants
- Funérailles, dépenses finales et autres

À propos de l'assurance

La couverture est disponible pour vous et votre conjoint*.

L'adhérent doit demander d'ajouter son conjoint sur la couverture. Toutefois, si l'affiliation est refusée, le conjoint peut toujours bénéficier d'une assurance-vie à titre personnel.

Les montants de couverture vont de **50 000 \$** à **250 000 \$** (par tranches de **25 000 \$**).

Si votre demande est reçue dans les 60 jours suivant votre date d'affiliation à Randstad, vous pouvez bénéficier des couvertures suivantes sans preuve de bonne santé :

- 50 000 \$ d'assurance-vie + assurance-santé complémentaire de base (sans assurance dentaire) ou
- 50 000 \$ d'assurance-vie + assurance-santé complémentaire de base (avec assurance dentaire)

La couverture est soumise à l'approbation de Securian Canada. Toutes les autres demandes de couverture doivent être accompagnées d'une preuve de bonne santé.

Cette police d'assurance expire à l'âge de 70 ans. Les prestations de l'assurance-vie et de l'assurance décès accidentel sont réduites de 50 % à l'âge de 65 ans.

Vous pouvez demander une assurance-vie temporaire si vous remplissez tous les critères suivants :

- Être un travailleur temporaire chez Randstad Canada
- Être âgé de 18 à 60 ans
- Être un résident du Canada

Avantages supplémentaires

- ✓ Choix de demander un capital-décès (somme versée à l'avance, prélevée sur le montant du capital-décès, si la personne couverte par l'assurance est atteinte d'une maladie mortelle)
- ✓ Disponibilité de l'avenant d'assurance décès accidentel
- ✓ Primes moins élevées si vous êtes non-fumeur

Qu'est-ce qui est exclu?

Ces prestations ne sont pas payables en cas de décès survenant avant que la police d'assurance n'ait été en vigueur pendant deux années consécutives. En ce qui concerne la personne assurée ou son conjoint, elles ne sont pas non plus payables si :

- Le décès résulte directement ou indirectement d'une blessure auto-infligée ou d'un suicide, que la personne ait ou non la capacité de former l'intention requise, ou
- Indépendamment du fait que la personne souffre ou non d'une maladie mentale, telle qu'elle ne connaît pas ou ne comprend pas les conséquences de ses actes

Quel est le coût?



Obtenir une soumission rapide en ligne

Pour vous aider à déterminer votre prime mensuelle, utilisez notre outil de soumission en ligne gratuit et facile à utiliser à l'adresse apply.securiancanada.ca/fr/randstad.

Les primes sont payées le premier jour de chaque mois.

Les taux sont révisés chaque année, peuvent changer et augmentent lorsque vous passez à la tranche d'âge suivante. Les taux sont calculés en fonction de l'âge, du sexe et de la consommation de tabac à la date anniversaire de la police d'assurance. De plus, les tarifs sont soumis à la taxe provinciale, le cas échéant.

Protégez-vous financièrement, vous et vos proches. Faites une demande dès aujourd'hui!

Commencez par faire une demande en ligne à apply.securiancanada.ca/fr/randstad.

Pour les résidents du Québec uniquement :

Vous devrez remplir la demande par téléphone avec un conseiller agréé. Appelez au 1 877 363-2773.

Il vous aidera à vérifier que le produit qui vous intéresse répond à vos besoins et à remplir le formulaire de demande. Assurez-vous de mentionner que vous êtes un travailleur temporaire Randstad.



Des questions?

Appelez-nous au **1 877 363-2773**

Lundi au vendredi, 8 h à 20 h (heure de l'Est)

La version anglaise du contrat d'assurance est la version officielle aux fins d'application et d'interprétation. Les documents présentés dans une langue autre que l'anglais sont fournis uniquement à titre informatif et ne peuvent pas être interprétés à des fins de modification du contrat d'assurance dans le cas d'un litige concernant ses dispositions.

Cette brochure vous donne un aperçu des possibilités d'assurance qui s'offrent à vous, des modalités, conditions, exclusions et limitations de la couverture dans la police d'assurance.

* Le conjoint est votre partenaire par mariage ou une personne du même sexe ou du sexe opposé avec laquelle vous cohabitez depuis au moins un an et qui est représentée publiquement comme votre conjoint. Vous ne pouvez couvrir qu'un seul conjoint à la fois.

** Un enfant à charge est un enfant naturel, un enfant du conjoint ou un enfant légalement adopté qui n'est ni marié ni engagé dans une autre union formelle reconnue par la loi. L'enfant à charge doit être âgé de moins de 21 ans (25 ans s'il est étudiant à temps plein ou 26 ans s'il réside au Québec), ou de tout âge s'il est incapable de subvenir à ses besoins en raison d'un handicap physique ou mental.

+ Les praticiens (agrés ou enregistrés) sont les suivants : les acupuncteurs, les chiropraticiens, les naturopathes, les ostéopathes, les physiothérapeutes, les podiatres, les chiropraticiens, les psychologues, les massothérapeutes agréés et les orthophonistes.

iii Nous allons rembourser lorsque nous recevons la preuve que la personne assurée a demandé l'aide gouvernementale applicable pour les services d'une infirmière fournis au domicile de la personne assurée. Le traitement de la personne assurée doit nécessiter le niveau d'expertise d'une infirmière.

Securian Canada est le nom de marque utilisé par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada et la Compagnie d'assurance générale Première du Canada pour faire des affaires au Canada. Les polices d'assurance sont souscrites auprès de la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada.



[securiancanada.ca](https://www.securiancanada.ca)

25, avenue Sheppard Ouest, bur. 1400, Toronto, ON, Canada M2N 6S6
©2023 Securian Canada. Tous droits réservés.

F104295-cf 2-2024 DOFU 6-2023
3133669